

Communiqué de presse du 15/11/2010

**Remaniement Ministériel :
la vie associative retrouve une place au sein d'un Ministère de plein exercice**

Le remaniement ministériel du 14/11 a confié à Luc CHATEL la charge de la vie associative au sein d'un Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. La jeunesse et la vie associative seront de la responsabilité de Jeannette BOUGRAB, Secrétaire d'Etat.

La CPCA, satisfaite de voir ainsi consacrer la vie associative comme secteur et comme champ de politique publique à part entière, félicite le Ministre et la Secrétaire d'Etat pour leurs nouvelles responsabilités et leur rappelle les points d'orgue d'une politique associative nationale :

- la sécurisation des relations contractuelles,
- une reconnaissance formelle des associations dans le dialogue civil avec les pouvoirs publics sur tous les sujets de société,
- un soutien fort à l'engagement associatif

La demande de solidarité et d'accompagnement n'a jamais été aussi forte. Les associations, moteurs d'innovation et de cohésion sociale, y répondent en premier chef dans un contexte économique particulièrement tendu. Les restructurations de financements publics, la tension sur des dons privés mis à mal par la crise, la transposition de réglementations européennes principalement axées sur la concurrence au détriment de l'action sociale, remettent en cause des pans entiers de l'activité des associations dans les territoires. Cette conjoncture représente une pression forte sur l'encadrement bénévole et touche, au-delà des associations, les publics bénéficiaires.

La CPCA souhaite que le Ministre et sa Secrétaire d'Etat formulent comme une priorité le soutien à la vie associative et mettent en œuvre dans les meilleurs délais les chantiers laissés en cours suite à la 2ème Conférence de la vie associative de décembre 2009, donnant ainsi leur pleine reconnaissance aux 14 millions de bénévoles et 1,6 millions de salarié(e)s qui composent ce secteur incontournable de l'économie sociale de notre pays. Dans cet esprit, il nous semble urgent de commencer à préparer la Conférence de la vie associative qui doit avoir lieu en 2011.

Contact Presse : Clément ROUX, CPCA, 28 place Saint-Georges, 01 40 36 80 10, <http://cpca.asso.fr>

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) est l'instance où se rassemblent les différentes structures sectorielles et affinitaires représentatives des divers domaines de l'activité associative. Elle est un lieu d'interlocution politique indépendant qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts du monde associatif dans la société française. La CPCA regroupe aujourd'hui 16 coordinations associatives structurées nationalement, représentant près de 700 fédérations soit 600 000 associations en France